

Date Sion, le 22 novembre 2017

**Réponse à votre question écrite n°61 du 15 septembre 2017 concernant :
« Formation de qualité pour un Valais compétitif »**

Madame la Députée,

Concernant votre question écrite n°61 « Formation de qualité pour un Valais compétitif », vous trouvez ci-dessous nos réponses.

Premièrement, les mesures d'économie ETS 1 sont les suivantes :

- introduction de la classe d'attente pour les nouveaux enseignants : env. 500'000 CHF/an ;
- maintien des 26 périodes pour l'éducation physique au Secondaire II : pas d'économie, mais report du passage aux 23 périodes promises ;
- suspension de certaines décharges telles que la 4^e période sur 3 ans de titulariat du CO, demi-titulariat au Secondaire II, allègement horaire de fin de carrière : env. 1,5 million de CHF/an.

En ce qui concerne ETS2, les tableaux annexés apportent tous les détails demandés concernant le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle. En matière de bourses d'études, le Service administratif et des affaires juridiques de la formation (SAAJF) a proposé les diminutions ci-dessous :

- n°131 Diminution des bourses d'études de formation professionnelle ;
- n°132 Diminution des bourses d'études des écoles de formation générale ;
- n°134 Diminution des bourses d'études des hautes écoles ;
- n°345 Diminution des bourses d'études sur l'ensemble des degrés.

Les économies ETS2 sur les bourses d'études se montent à 1'380'000 CHF.

Le montant des allocations de formation prévu au budget 2018 s'élève à 16,7 millions pour les bourses (diminution de 1,2 million par rapport au budget 2017) et 3,6 millions pour les prêts d'études, soit un montant total de 20,3 millions pour les allocations de formation (bourses et prêts d'études).

Un meilleur ciblage des ayants droit a été mis en place conformément à la volonté du Grand Conseil. Pour rappel, il est désormais tenu compte des contributions volontaires au pilier 3a ainsi que des revenus négatifs de la fortune immobilière (notamment les déductions liées aux rénovations des bâtiments privés) à l'image de la méthode utilisée pour le calcul des subventions des primes d'assurance maladie.

Conscient de l'impact de certaines mesures ETS2 sur la qualité de la formation, le Département de l'économie et de la formation (DEF) souhaite se donner le temps de les analyser pour en mesurer les effets et proposer, le cas échéant, des mesures correctives. Il est actuellement prématuré de tirer des conclusions car ces mesures sont entrées en vigueur sur l'année scolaire 2017/18 qui a débuté il y a quelques mois.

En matière de promotion du bilinguisme (fr/all – all/fr) en Valais, le soutien du Canton se concrétise par :

- l'activité déployée par le Bureau des échanges linguistiques (BEL) à travers :
 - l'octroi de subventions dans la scolarité obligatoire (35'000 CHF/an) et dans le Secondaire II général (20'000 CHF/an) pour le remboursement partiel des frais de transport lors d'échanges de classe, ou par rotation, de journées de rencontre, de camps, de séjours linguistiques et culturels ;
 - la redistribution du montant versé par la Confédération (70'000 CHF en 2018, 100'000 CHF par le passé) pour les années en immersion au Secondaire I et au Secondaire II.
- le maintien des structures bilingues dans la scolarité obligatoire à Monthey, Martigny, Sion et Sierre ;
- le maintien des maturités bilingues français-allemand dans les collèges séduinois auquel il convient d'ajouter un bilinguisme dans les collèges de St-Maurice et Brigue ainsi qu'à l'ECCG de Monthey et de Sierre ;
- la filière « École des métiers » de l'École professionnelle technique et des métiers à Sion, de la Berufsfachschule Oberwallis à Viège et de l'École de couture du Valais à Sierre, qui offre depuis des années des filières bilingues dans le Secondaire II professionnel ;
- le versement d'un montant d'encouragement de 500 CHF par année scolaire pour tout apprenti effectuant une partie de sa formation (pratique et/ou scolaire) dans l'autre région linguistique (environ 60'000 CHF/an) ;
- PRO L2, un programme d'immersion linguistique d'une année en entreprise après l'apprentissage couplée à un jour de cours de langue. Cela permet à des jeunes fraîchement titulaires d'un CFC d'acquérir le vocabulaire métier et d'enrichir l'expérience professionnelle. Le Canton prend à sa charge la partie scolaire de ce projet pour les années scolaires 16/17 à 19/20 (environ 100'000 CHF/an).
- la possibilité offerte aux étudiants, par la HES-SO Valais Wallis, la HEP-VS et Unidistance, d'obtenir des diplômes bilingues ;
- la préparation en cours par le Canton d'une ordonnance sur les langues d'enseignement à la HES-SO Valais Wallis, qui règlera notamment les aspects financiers de l'encouragement des offres de formation bilingue ;
- le soutien ponctuel par le DEF des initiatives visant à promouvoir la diffusion des connaissances scientifiques de façon bilingue (ex. : conférences, traduction de travaux de recherche, etc.).

Quant aux programmes d'échanges linguistiques, ceux-ci sont mis chaque année sur pied :

- par le BEL : son offre s'est considérablement étoffée ces dernières années et progresse de manière constante. Il propose :
 - à l'école primaire : échanges entre classes sous différentes formes (épistolaire, rencontres, camps, etc.) ou des échanges individuels en lien avec l'agence nationale, Movetia ;
 - au Secondaire I : en 9CO, la plupart des établissements participent au programme « Deux langues – ein Ziel » proposant un partenariat avec un élève de l'autre partie linguistique du canton ou de Berne pour un échange de 9 jours, dans le cadre scolaire.
Ce programme peut être reconduit en 10CO - « Deux langues – ein Ziel+ » - toujours sur un temps scolaire, mais sur deux semaines cette fois-ci.
« Vas-y ! Komm ! », l'échange proposé aux élèves de 11CO, leur permet de se rendre dans différents cantons de Suisse allemande durant une semaine, en individuel et toujours sur le temps scolaire.
Les élèves du Secondaire I peuvent effectuer une année en immersion à l'intérieur du Canton au CO/OS.

Pour le Secondaire I, il existe également la possibilité de profiter des programmes sur un temps de vacances et ainsi se rendre deux semaines en Allemagne (ou en Suisse allemande par Movetia) pour fréquenter l'école de son partenaire et le suivre dans ses différentes activités.

- au Secondaire II : échanges/séjours de classes ou de groupes, échanges en individuel (sur le temps d'école et/ou de vacances selon la durée) et toujours les années en immersion à l'intérieur du canton.
- par les quatre collèges développant régulièrement des programmes d'échanges avec des collèges alémaniques ou allemands (St-Gall, Trogen, Berlin, etc.). Ces mêmes établissements organisent également des échanges avec des instituts italophones, hispanophones ou anglophones.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations les meilleures.



Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Annexe Décision du Conseil d'Etat approuvant le sens de la réponse
Tableaux des mesures ETS 2

Copie à Chancellerie d'Etat
Service parlementaire
Président du Grand Conseil

Mesures ETS2-ETS1-DB15 arrêtées par le CE

Dpt	Serv	N°	Titre	Resp.	Montant canton	EPT canton
DFS	SFOP	304	Transformation des Écoles de culture générale (ECG) en écoles des métiers avec contrat d'apprentissage.	Départen	-4'365'000	
DFS	SFOP	306	Suppression de la possibilité de faire des apprentissages en Écoles des métiers sans maturité professionnelle intégrée hors du canton.	Départen	-150'000	
DFS	SFOP	307	Transformation de certaines décharges accordées au personnel enseignant en mandats.	Départen	-1'027'320	-6.00
DFS	SFOP	308	Transfert et/ou autofinancement complet de la formation continue organisée pour le compte de tiers.	Départen	-230'000	
DFS	SFOP	309	Mécanismes d'ouverture et de fermeture de classes pour la formation professionnelle initiale.	Service	-170'000	-1.00
				Tot.	-5'942'320	-7.00

Résultats de l'examen des tâches et des structures (ETS2) au Service de l'enseignement

Décision du Conseil d'Etat du 23 mars 2016

Degrés	N°	Mesures envisageables (répartition des efforts - symétrie des "sacrifices")	Estimations en CHF et EPT					Economie 2019	Economie 2020
			Economie Canton + Communes	EPT totaux	Economie Communes	Economie Canton	Economie 2017		
			100%		90% ou 0%	70% ou 100%			
							Répartition en principe à valider d'ici fin X - 2/3 sur l'an X+1		
Primaire	243	Suspension partielle (2/3) en SH à 8H des études dirigées	870'000	7.9	260'000	610'000	200'000	410'000	
	234	Diminution en AC&M des périodes octroyées par un resserrement des conditions d'organisation	220'000	2.0	70'000	150'000	50'000	100'000	
	205	Suspension en Primaire des décharges de L2 L3 dès 2017	800'000	7.3		800'000	130'000	400'000	270'000
			1'890'000	17.2	330'000	1'560'000	380'000	910'000	270'000
Ode formation	242	Diminution partielle (2/3) du doublement des cours de langues en 9CO en L2	1'500'000	10.7	450'000	1'050'000	350'000	700'000	
		Diminution partielle (2/3) du doublement des cours de langues en 10CO en L3	1'500'000	10.7	450'000	1'050'000	350'000	700'000	
		Diminution partielle (1/2) du doublement des cours de langues en 11CO en L3	600'000	4.3	180'000	420'000	140'000	280'000	
		Suspension au CO des décharges diverses compensée par une rémunération forfaitaire	600'000	4.3	180'000	420'000	140'000	280'000	
			4'200'000	30.0	1'260'000	2'940'000	350'000	1'050'000	980'000
Secondaire 1	233	Fermeture de la classe EPP immersion de l'OMS de Brigue	260'000	1.5		260'000	85'000	175'000	
	238	Resserrement au Sec 2 des conditions de mise sur pied des cours à options	560'000	3.3		560'000	185'000	375'000	
		Resserrement au Sec 2 des normes d'organisation	1'960'000	8.0		1'960'000	220'000	670'000	470'000
	240	Suspension au Sec 2 des décharges de titulariat compensée par une rémunération forfaitaire	600'000	3.5		600'000	200'000	400'000	
		Suspension au Sec 2 des décharges diverses compensée par une rémunération forfaitaire	990'000	5.8		990'000	330'000	660'000	
		3'770'000	22.1		3'770'000	690'000	1'520'000	800'000	660'000
Secondaire 2		Réorganisation à la HEPVs de certaines tâches liées à l'administration académique	120'000	1.0		120'000	40'000	40'000	40'000
	234	Report à la HEPVs des cours du Lehrplan 21	50'000			50'000	50'000		
	225	Diminution à la HEPVs des ressources animation pédagogique	140'000	1.0		140'000	140'000		
	226	Nouvelle solution d'impression à la HEPVs	30'000			30'000	30'000		
	241	Réductions diverses à la HEPVs dans les biens et services	12'000			12'000	12'000		
		352'000	2.0		352'000	272'000	40'000	40'000	
		10'712'000	71.3	1'590'000	8'622'000	1'692'000	3'620'000	2'090'000	1'220'000

effectué
en cours
à faire